



MAURIENNE GENEALOGIE

cotisation annuelle + envoi flash infos
par internet: 25 € et 35 pour 1 couple
par la poste 30 € et 40 pour 1 couple
Abonnement revue CEGRA 20 €

INFOS

Rédaction:
Pierre Blazy
pierrotblazy@orange.fr
Josette Limousin
Jandj.limousin@gmail.com



www.maurienne-genealogie.org

Maurienne Généalogie 312 Rue des Murgés 73830 Saint Julien Montdenis

Numéro 292 Juillet 2022

Calendrier

Août, septembre 2022

Les ateliers et l'activité de Maurienne Généalogie reprendront en octobre. Mais tous les adhérents sont les bienvenus aux permanences rencontres de 17h30 à 19 h au local de Villargondran.

-Août :

- le 3** Jean Marc Dufreney,
Desiré Marcellin
- 10** Josette Limousin, Louis Paulin
- 17** Jean Marc Dufreney,
Odile Romanaz
- 24** Pierre Gret, Gérard Grand.
- 31** Pierre Gret -Volontaires

-Septembre : certains ateliers reprendront en Septembre et d'autres en Octobre. Le prochain bulletin vous en informera.

Pour ce qui est des dépannages latin, vous pouvez contacter : pierrotblazy@orange.fr

Petit rappel : il a été décidé de mettre à l'essai la banalisation des permanences dévolues jusqu'alors à différents types de dépannage (informatique, latin, génétique etc.....). Cela offrira sans doute plus de souplesse pour les adhérents.

Antérieurs à la Révolution, des enregistrements paroissiaux savoyards

Acte de baptême

Pour sauver l'honneur du père et de la mère
Le 27 septembre 1764 a été baptisé sous conditions Alexandre Turis Guillaume, né de parents inconnus, trouvé hier à l'aube du jour avec un billet portant ces mots :
cet enfant est né le 25 septembre 1764 à une heure du matin, on lui a donné l'eau attentivement (de baptême), on lui donnera pour nom Alexandre Turis, on satisfaira (on donnera de l'argent) à l'hôpital général à qui on le recommande bien - si on l'expose ce n'est

que pour sauver l'honneur du père et de la mère desquels il est illégitime étant garçon et Fille célibataires) on satisfaira en conscience et homme craignant Dieu.

Le parrain de l'enfant a été Jacques Gaime clerc serviteur de cette église et la marraine Jacqueline Teta, tous deux natifs et habitant à Chambéry.

Acte de baptême

Baptisé en pays protestant

« Le 3 mars 1716 Claude Fore Servière avait comparu devant moi prêtre desservant la cure de Saint Pierre sous le Château de Chambéry et m'avait représenté qu'étant en voyage en Suisse, il y a environ deux ans, Anne Henri sa femme légitime avait accouché dans un canton protestant et craignant que son enfant ne mourut, il fut obligé de le faire baptiser par un ministre protestant mais aujourd'hui étant en terre catholique et sur la paroisse de Saint Pierre, il me pria de vouloir réparer ce manquement.

Moi prêtre soussigné sachant que l'Eglise a défini que le sacrement de baptême administré par les hérétiques ne laisse pas que d'être valide, je ne l'ai pas réitéré mais j'ai suppléé aux cérémonies et fait les prières et onctions à forme du rituel romain et laissé le nom de Jean qu'il avait et y ai ajouté celui de Mammer et comme les hérétiques qu'il avait eu comme parrain et marraine étaient de très mauvais répondants pour cautionner sa foi puisque la leur est mauvaise, je lui en ay donné de catholiques romains. A été parrain de Mammer Henri, son oncle et marraine, Madame Jeanne Girod Bouchard »

Acte de sépultures

Un suicide à Chindrieux

« Le 21 septembre 1769, le jour de notre foire environ les 4 h de l'après midi, Claude François, fils de feu Pierre Ribeaux et de défunte Claudine Rossioz, né et baptisé le 22 juin de l'année 1740, s'étant marié avec la Laurence fille de François Cathelin et de la Josette Rabut le 7ième avril 1761, s'est enfin étranglé dans sa chambre fermée par derrière avec un marteau, lequel est enfin tombé à force de secouer la porte, suite de quoi la multitude du monde d'étant transportée dans la ditte chambre, de même que M Clerc, vicaire de la présente paroisse (...), on l'a trouvé parfaitement étranglé au bord de son lit avec une attache de tablier et un lange d'enfant, et la justice en ayant fait la visite, son cadavre a été porté et enfoui dans la terre commune au bord du grand chemin....

Enregistrement d'un pauvre « passant »

« Le 3 février 1749 est mort chez Jean Taruz et le 4 a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse à la Place des étrangers, un enfant mendiant qui se disait être du village de Billion, paroisse d'Ontex, lequel s'appelait Jean Claude... Il avait les deux mains brûlées et pouvait avoir 14 à 15 ans. »

Registres paroissiaux, quelle histoire !

Le B.A=BA du généalogiste, ce sont les registres paroissiaux, les fameux BMS (Baptêmes, Mariages, Sépultures). Pour nos adhérents confirmés, ce qui va suivre est une redite, mais pour les débutants en généalogie, il y a peut-être quelques éclairages à apporter et notamment sur leur histoire.

Rappelons que nous Savoyards avons une histoire un peu particulière qui a des répercussions lorsque nous nous lançons dans l'origine et l'étude de la composition de nos familles.

Depuis l'an mille, date à laquelle fut créé l'état de Savoie, la Savoie a connu bien des soubresauts : déclin, conflits qui dégénèrent en guerres, occupation, annexion.

En 1815, la Savoie pèse peu, de l'ordre de 10% de la population dans un état de plus en plus italianisé. Les Savoyards s'y sentent de plus en plus mal à l'aise et c'est tout naturellement qu'on s'achemine vers la réunion à la France qui sera réalisée par le traité du 24 mars 1860, approuvé par plus de 99% des électeurs (hommes âgés d'au moins 21 ans, nés en Savoie ou de parents savoisiens, domiciliés en Savoie). Le département de la Savoie est créé le 15 juin 1860.

En France déjà et depuis 1539, sous le règne de François 1er, obligation était faite de tenir des registres de baptêmes et de sépultures ; c'est la célèbre ordonnance de Villers-Cotterêts. Quant à la première législation savoyarde, elle est édictée par Emmanuel Philibert et date de 1560. l'objectif premier est d'ordre civil ; la tenue des registres vise à supprimer toute contestation sur l'âge de la majorité (c'est-à-dire 30 ans pour les garçons à l'époque et 25 ans pour les filles). Et puis, cela répond aussi à des préoccupations fiscales puisqu'il sera ainsi plus aisé d'identifier les enfants de moins de 5 ans, dispensés des droits de gabelle du sel.

« pour éviter aux sujets, et leur donner des moyens de pouvoir vérifier le plus promptement et sommairement que faire se pourra leurs âges et le temps de majorité ou minorité sur quoy souvent ils tombent en contestation et controverse... »

Notons que ces actes sont payants : 2 liards par acte.

Plus tard, en 1773 les « Règlements particuliers pour le ressort du Sénat de Savoie » font mention de l'obligation de ces enregistrements. Ce sont alors les curés, vicaires, sacristains, notaires ou secrétaires habilités à faire renseigner et signer avant de les remettre à chaque fin de mois aux juges royaux qui après avoir dressé procès verbal les enverront aux secrétaires insinuateurs respectifs. Chaque acte leur rapportera 6 deniers.

Pour l'instant le pouvoir royal n'impose pas la tenue des registres des mariages ; c'est en 1614 que le pape Paul V donnera des instructions pour leur rédaction.

Quelques précautions à prendre à la découverte de ces actes :

- ils peuvent être rédigés en français ou en latin (surtout en Maurienne). On peut se laisser décourager mais vous découvrirez bien vite que ce sont toujours les mêmes formules stéréotypées qui sont utilisés. Le latin est préférable au patois utilisé alors dans les communes !

- les actes peuvent être des originaux, signés par le curé mais ce peut aussi être des copies.

- la période de 1793 à 1801 est souvent couverte par des missionnaires clandestins. A prendre avec prudence car seule « la partie de la population restée fidèle à Rome y est enregistrée ».

- le clergé était bien souvent à la limite de l'illettrisme ; il ne faut pas être trop exigeant sur le style....et certains rédacteurs pas toujours consciencieux (approximation, omission, non respect de la chronologie...).

- gardons en tête que ce ne sont pas des actes d'état civil mais des documents religieux, catholiques surtout d'où sont exclus les protestants et les juifs.

- et pour finir, tout le matériel, registres, encre est à la charge des curés. Un curé trop avare pourrait omettre de rédiger un acte.

Quelques précisions concernant chacun des registres :

Registre des Baptêmes

Une nuance importante : baptêmes ne veut pas dire naissances. L'acte atteste bien qu'un individu a reçu, tel jour le sacrement de baptême sur les fonds baptismaux de la paroisse. Il stipule aussi les noms et prénoms des parrain et marraine. Ne pas omettre que certains enfants décèdent à la maison avant d'avoir reçu ce sacrement. « A Chambéry, l'usage est de les ignorer dans le registre des baptêmes et de les faire figurer dans les registres des sépultures. Les enfants mort-nés, souvent qualifiés de petites créatures, ne sont enregistrés au mieux que dans le registre des sépultures également. Souvent, les nouveau-nés sont ondoyés à la maison (1 accouchement sur 7 se termine mal pour la maman ou/et l'enfant). » L'acte précise si les parents sont mariés. Distinction est faite pour l'enfant illégitime dont un des deux parents est connu, de l'enfant abandonné ou trouvé. Heure et jour de naissance puis heure et jour de baptême sont précisés par les curés consciencieux. Le baptême se fait de l'aube au coucher du soleil, le père est souvent présent alors que la mère est absente. Cette dernière à son retour de couches sera purifiée et bénie par le curé lors de la cérémonie des « relevailles ». C'est souvent la sage femme qui conduit l'enfant à l'église.

Registre des Mariages

Par hantise de la polygamie, le curé vérifie avec soin le cursus des deux futurs mariés. Pour ce faire, et si l'un des deux candidats au mariage ne réside pas dans la paroisse, il doit fournir certificats de baptême et de liberté venant de sa paroisse de naissance. Si l'un des époux est veuf ou si l'épouse est enceinte, ils peuvent demander une dispense de bans. Celle-ci est quasi systématique dans les milieux aisés. Le soldat doit être autorisé par ses officiers.

Le second point important à vérifier est l'âge du marié : 30 ans pour les hommes et 25 ans pour les femmes. Sinon, l'autorisation parentale est requise. Des parents mécontents peuvent s'opposer au mariage devant le Sénat de Savoie. Le mariage est souvent célébré au petit matin, en présence de deux témoins et les mariés ne portent pas un habillement spécifique. « ce n'est que dans la seconde moitié du XVIII e siècle que se tiennent des réjouissances, voire un cortège nuptial. » L'acte doit comporter au minimum les noms, prénoms et filiation paternelle des deux époux ainsi que la paroisse de naissance et de résidence. Ce n'est que vers 1750 que commencent à figurer les filiations maternelles. Il mentionne l'existence ou non d'un contrat de mariage. Au fil des décennies, il sera de plus en plus précis.

En Savoie, contrairement à la France on ne demande pas aux époux de signer en bas de l'acte (d'ailleurs ils sont souvent analphabètes).

Registre des Sépultures

Il est différent de celui des décès. N'y figurent pas les suicidés, les non-catholiques ; de même l'enregistrement des « pauvres passants » est aléatoire; Quant à l'âge du défunt il est approximatif, arrondi à 20, 25, 30, 35 etc (syndrome du chiffre rond). Autre constat : l'exagération des âges dans un monde où l'espérance de vie dépasse à peine 40 ans. Soyons méfiants avec nos ancêtres centenaires ! Les circonstances du décès sont parfois précises, parfois laconiques. Si le défunt a reçu les derniers sacrements, le curé le stipule. On attend en général 24 heures après le décès pour enterrer le corps, sauf en période d'épidémie ou l'inhumation est immédiate. Si la mort est suspecte (suicide, suspicion d'homicide), le curé doit avertir le juge-mage qui fait procéder à une inspection par un chirurgien. Ceci est mentionné dans l'acte. De même au fil des ans, l'identification du défunt est accrue par la mention de leur profession, de l'identité du conjoint, la paroisse de naissance.

Cas d'hystérie cataleptique*

Antoine MOTTARD est né à Saint Jean de Maurienne, le **25 Octobre 1806**.

Après de brillantes études de médecine à Turin, il revint dans sa ville natale en **1833** avec le titre de Docteur en médecine.

Il devint membre de l'Académie des Sciences, des Belles-Lettres et des Arts de Savoie en **1838**.

En **1856**, il fonda la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne qui, d'ailleurs, existe encore aujourd'hui (**2022**).

Il en resta Président jusqu'à sa mort en **1890**.

Il fut Maire de Saint Jean de Maurienne de **1862** à **1865**.

Il a publié de nombreux articles historiques au cours de sa longue carrière dont, en particulier : « *les Annuaires d'observations faites à Saint Jean de Maurienne de 1835 à 1842* » dont est issu le texte qui suit.

Il mourut à Saint Jean de Maurienne, le **15 Janvier 1890**.

Il lui a été décerné le titre de : « *Bienfaiteur de Saint Jean de Maurienne* ».



Docteur Mottard (1806-1890) Photo : SHAM

Communication effectuée par le **Docteur MOTTARD** à la Gazette médicale de Paris (Bulletin n° 48) en **1836**.

« **BORNOZ Fanny** (probablement **DARVES-BORNOZ** et aussi **Jeanny** de son prénom), de Saint Alban des Villards, âgée de 12 ans, mendiait en France avec son frère, âgé de 8, pendant l'hiver de **1835** à **1836**.

Ayant perdu son père à Valence, seule, à la fin de Novembre (**1835**), elle va le chercher dans les endroits où il avait coutume d'aller travailler.

Ne le trouvant nulle part, épuisée de fatigue, elle demande un réduit pour s'abriter pendant la nuit.

On la conduit dans une étable déserte, n'ayant ni portes ni fenêtres, privée de paille pour se coucher et de couverture pour se préserver du froid.

Là, elle se met à genoux pour prier.

Tout à coup, elle entend un bruit violent dans la pièce supérieure.

Elle se sent, dit-elle, tirée par sa robe

Elle veut faire le signe de la croix, mais elle ne peut remuer son bras.

* *Troubles nerveux importants survenant souvent à la suite d'un choc émotionnel*

Elle éprouve un sentiment de constriction au larynx, à la nuque, puis à l'épigastre (Partie de l'abdomen entre l'ombilic et le sternum).

Elle est saisie par un mal de tête insupportable et tombe évanouie.

A ses cris, on accourt, on la transporte dans un appartement chaud, et les soins empressés qu'on lui prodigue la rappelle à la vie.

Elle reste un jour chez ses bienfaiteurs, et y prend le mal que je décrirai ci-après, tel qu'elle me l'a raconté et que je l'ai vu maintes fois.

Elle remercie ses hôtes, revient à Montélimar prendre son frère, et, tous deux pleurant la disparition de leur père, s'acheminent vers la patrie (Royaume de Piémont-Sardaigne) où ils arrivent à la fin Décembre.

Pendant ce trajet si long pour ces deux enfants abandonnés, elle prend le mal plusieurs fois en route.

Ils se fixent pendant tout **Janvier 1836** à Saint Alban (*des Villards*).

Après ce mois, elle vint à Saint Jean de Maurienne, avec sa sœur âgée de 14 ans, qui lui sert de protecteur et de guide.

Un pharmacien de la ville les retire dans une bonne étable, leur fait monter un lit et les garde tout l'hiver.

Pendant le mois de **Février (1836)**, elle prend le mal 2 fois par jour.

Le pharmacien lui donne une portion vermifuge qui lui fait faire plusieurs vers.

Elle a 8 jours de relâche, puis reprend ses attaques, que la même potion semble exaspérer.

On l'abandonne et je la vois pour la première fois, le **6 Mars (1836)**.

Elle ne prit pas son mal.

J'eus le temps de l'examiner soigneusement et de l'interroger.

Son visage était semblable à celui d'un aliéné pendant ses moments de calme.

Le pouls battait 110 fois par minute.

Sa conversation était très suivie, mais interrompue par des rires sardoniques (qui exprime une moquerie amère, froide et méchante).

Sa stature était de 4 pieds 2 pouces (1,27m), le teint clair et le corps maigre.

Elle est vive, gaie, douée d'une mémoire heureuse.

Elle est douce, aimante et affectionne d'une manière toute particulière la demoiselle aînée de la maison qui lui a charitablement donné asile.

Elle l'appelle : ma L***, ma bonne mère.

Elle est d'une grande sensibilité : la moindre crainte, le plus petit reproche, la font tomber évanouie.

Enfin, après ce que je viens de dire et que j'ai cru indispensable, j'entre dans les détails des symptômes de son extraordinaire maladie.

Au milieu d'une conversation animée, enjouée d'un amusement, livrée à un travail quelconque ou même immobile spectatrice de ce qui se passe autour d'elle, elle commence à bâiller, son faciès prend une teinte particulière, elle soupire, chancelle, perd ses forces, ne sait plus ce qu'elle veut, accuse des douleurs aux jambes, à la nuque, enfin à l'épigastre, agite son bras droit sur la tête comme un postillon faisant claquer son fouet.

Elle délire, et si elle a mangé depuis peu, il lui survient des nausées, des vomissements de mucosités d'abord, ensuite de matières plus ou moins digérées.

Elle vacille, tombe, s'assoupit et cherche à se relever, puis retombe encore et s'assoupit de nouveau, tend les membres qui deviennent d'une rigueur tétanique, grince des dents, pousse un soupir et se lève avec vivacité, s'agite en tous sens.

Ses forces et sa dextérité deviennent prodigieuses en s'agitant.

Elle court, s'élançait, bondit, saute, monte, grimpe, descend avec une surprenante adresse, une étonnante agilité.
 Elle danse sur une table, sur une poutre, sur un bâton placé transversalement, sur le dossier d'une chaise, sur les épaules, sur la tête d'un homme et ne perd, presque jamais, l'équilibre.
 Le pouls bat 130, son œil est fixe, son regard farouche, la pupille dilatée.
 Elle ne connaît, n'entend plus personne.
 Elle ne manifeste aucune douleur à la piqûre d'une épingle et à la flamme d'une chandelle qui touche ses doigts.
 Elle voit mais n'observe pas. Elle a souvent soif et crie : « à boire, sœur ! ».



*Dessin d'une personne atteinte de catalepsie
 Photo : Internet | Santé NEST*

Elle saisit la coupe avec horreur comme l'hydrophobe (qui a une peur horrible de l'eau).
 Elle se repose quelques minutes et recommence.
 Puis elle caresse, rit, aboie, se mord et recommence encore.
 Quelquefois, elle se jette à terre et frappe alternativement des bras et des jambes.
 Son corps s'arque tantôt devant, tantôt derrière.
 D'autres fois, ces mouvements ne se font que d'un côté, l'autre semblant paralysé.
 Le mal cède graduellement, elle tombe affaiblie, mais ne sue pas malgré ce travail et l'extrême chaleur de l'étable.
 Elle soupire, étend les bras, demande à boire, à se coucher.
 Son sommeil est troublé par intervalles.
 Il lui semble, dit-elle, avoir au gosier un corps qu'elle ne peut avaler.
 On entend les efforts qu'elle fait.
 En dormant, elle est agitée par des soubresauts, des mouvements convulsifs qui se calment, et, après une heure, tout est fini.
 Le pouls bat à 120 à son réveil.
 Elle éprouve un peu de fatigue qui disparaît bientôt pour faire place à la parfaite tranquillité de ses sens.
 Ses attaques sont irrégulières, tantôt deux fois par jour, tantôt une et c'est l'ordinaire, tantôt chaque deux jours, tantôt chaque huit (huitaine).
 Leur durée moyenne est d'une heure.
 Mais ce qui m'a le plus surpris, c'était de lui faire venir le mal et de le lui faire disparaître à volonté.
 De légères frictions que je lui pratiquais sur l'épigastre l'endormaient pendant 2 ou 3 minutes et tout se suivait comme il a été dit.
 Ces mêmes frictions magnétiques faisaient cesser son mal.
 Ce que j'appellerai alors sa convalescence, était plus longue, plus pénible.
 Elle se portait bien, mangeait de bon appétit et ne se plaignait que d'une légère douleur à la nuque, plus forte au ventricule, suivie de quelques rots qui la soulageaient.
 On voulait tenter sa guérison, tout était disposé pour cet objet, lorsqu'une tante ignare et cruelle la fit inhumainement partir (*Que veut dire l'auteur ? Sans doute, la fit il retourner dans son village ???*). »

(Quelques temps après cet événement, il ajouta à ce texte, les quelques lignes ci-dessous).

« Je viens d'apprendre qu'un médecin à Lyon, a eu le bonheur de la guérir.
 Cette cure est une gloire que j'enviais.
 S'il fit cet article, je le prie de se servir de votre journal pour faire connaître ses observations et son traitement ».

COMMENTAIRES SUR CE TEXTE, extraits du « Petit Villarin », ECRITS EN 2013 ,PAR JEAN-MICHEL DARVES-BORNOZ (Psychiatre – Psychanalyste – Docteur en Psychopathologie et Neurobiologie), dont la famille est originaire de Saint Alban des Villards

« Quand on parle de manifestations psychiatriques, les humains, en général, se sentent mal à l'aise.
 C'est l'appréhension de devenir autre « comme si c'était contagieux ».

La raison écarte ces peurs.
 L'observation médico-psychologique republiée ici (**MOTTARD 1836**) est magnifique, ne serait-ce que parce qu'elle précède largement des observations du même ordre mais d'auteurs plus célèbres (**Paul BRIQUET 1859 – Sigmund FREUD 1892**).

Il s'agit de troubles autrefois dénommés « hystériques », terme qu'on n'emploie plus du fait de son caractère désobligeant. Il y existe une intrication de souffrances psychiques et physiques dites dissociatives.

Pour l'essentiel, il s'agit de conséquences de traumatismes psychiques.

La petite **Jeanny BORNOZ**, comme vous allez le voir, ne manquait pas d'expériences d'horreur pour ses 12 ans.

L'hystérie dissociative est bien moins, comme on l'entend, une maladie « d'éthérés » que de traumatisés majeurs.

Pas un seul rescapé des camps de concentration nazis ne fut exempt de manifestations psychiques psychogènes.

L'observation nous apprend aussi, qu'à partir de son retour à Saint Alban des Villards, sa dissociation a été maternée, en quelque sorte, d'une manière positive pour sa santé.

Notre région aurait mis en place, pour **Jeanny**, à la fois l'observation clinique et l'intervention thérapeutique.

De quoi être fier ! »

Patrice Gérard

D'après les sources suivantes :

INTERNET – « Annuaire d'observations faites à Saint Jean de Maurienne en 1836 » - **Docteur MOTTARD**

« SHAM » . 1930 « Le Docteur **Antoine MOTTARD** » par le **Chanoine J.G. GORRE**

« Le Petit Villarin » **Décembre 2013** – Article écrit par le **Docteur MOTTARD en 1836** suivi par des commentaires dus à **Jean-Michel DARVES-BORNOZ** (Psychiatre – Psychanalyste – Docteur en Psychopathologie et en Neurobiologie)

Expressions savoyardes ou en patois

S'ÉMOURGER : se remuer, bouger

Un EMLATRE : individu lent et maladroit.

EMLATRER : entrer en collision.

S' ENJOQUER : s'étouffer avec des aliments

EPEUFER : repousser violemment

ÉPOULAILLÉ = être effrayé, ébouriffé

Un FION = un mot blessant, un pique, moquerie.

D'après Christian Pourre